GUCE GUICHET UNIQUE DES OPERATIONS DU COMMERCE EXTERIEUR-GIE

NOTE D'INFORMATION

RELATIVE A LA LIQUIDATION DES FRAIS DE FACILITATION e-FORCE

Conformément aux Directives du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relatives à l'extension de la plateforme de paiement électroniques à toutes les redevances, droits et taxes, et aux dispositions de la Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018,

Il est porté à la connaissance des opérateurs du commerce extérieur opérant à Kribi, que les frais de facilitation et de suivi de dossier électronique (e-FORCE) seront désormais recouvrés par les banques via la plateforme de paiement électronique du GUCE.

A cet effet, lesdits frais seront liquidés en même temps que les droits et taxes de douane dans le Système d'information de la Direction Générale des Douanes.

Les régimes douaniers concernés sont les suivants :

CODE REGIME DOUANIER	LIBELLE REGIME DOUANIER
1000	Exportation définitive (en simple sortie)
1081	Exportation définitive suite Transit Communautaire
1092	Exportation/Expédition Définitive Suite Déclaration Provisoire Export
1200	Expédition Mer/Air des marchandises sous douane
1300	Expédition mer/air des produits du cru
1400	Expédition mer/air des marchandises dejà taxées
2100	Exportation temporaire pour perfectionnement passif
2192	Exportation Temporaire pr Perfect. Passif Suite Déclaration Provi. Exp
2200	Exportation temporaire pour retour en l'état (exposition,...)
2292	Exportation Temporaire pour retour en état Suite Déclaration Provi. Exp.
3050	Réexportation suite Admission Temporaire Normale
3051	Réexportation suite AT pour perfectionnement actif
3052	Réexportation suite Admission Temporaire Spéciale
3070	Réexportation suite entrepôt de stockage
3071	Réexportation suite entrepôt de transformation
3080	Réexportation suite Transit
3091	Réexportation suite entrée en zone franche export

3095	Réexportation suite enlèvement direct
3097	Réexportation suite entrée en zone franche import
3150	Réexpédition suite Admission Temporaire Normale
3151	Réexpédition suite AT pour Perfectionnement actif
3170	Réexpédition suite Entrepôt de Stockage
3171	Réexpédition suite Entrepôt de Transformation
3181	Réexpédition suite Transit communautaire
3192	Réexpédition Suite Déclaration Provisoire d'exportation
4000	Mise à la consommation directe
4095	Mise à la Consommation Suite Enlèvement Direct
5000	Admission temporaire normale
5095	Admission Temporaire Normale Suite Enlèvement Direct
5100	Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif
5195	Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif, suite Enlèvement Direct
5200	Admission Temporaire Spéciale
5295	Admission Temporaire Spéciale Suite Enlèvement Direct
6021	Réimportation suite Perfectionnement Passif
6022	Réimportation suite exp. temp. avec retour en l'état
7000	Mise en entrepôt de Stockage Directe
7095	Mise en Entrepôt de Stockage Suite Enlèvement Direct
7100	Mise en entrepôt de Transformation suite Importation Directe
7195	Mise en Entrepôt de Transformation Suite Enlèvement Direct
8000	Transit National
8100	Transit Communautaire
8200	Transit International
8300	Transbordement
9700	Entrée en zone franche import

Pour toute information complémentaire, l'antenne du GUCE à Kribi et la hotline du GUCE se tiennent à votre disposition.

Douala, le 18 Février 2019

Unique des Opérations du Commerce Extérieur B.P. 12679 DOUALA Le Directeur Général Tél : 233 43 60 88

E. BIYIHA

Ampliations :

- DGD
- Chefs Secteurs SUD 1 et 2
- Syndicats Transitaires
- CONAFE
- Banques
- PAK
- Port synthèse